



GRILLE PROVINCIALE DES TARIFS POUR LES SERVICES NON ASSURÉS (A TITRE INDICATIF)  
LES SERVICES DÉASSURÉS ET LES FRAIS ACCESSOIRES

Selon la complexité, le taux horaire peut remplacer les tarifs suggérés

**SERVICES NON ASSURÉS**

**1. Services administratifs (excluant l'examen)**

Attestation ..... 20,00 \$

- état de santé
- absence du travail, de l'école
- retour au travail

Rapport médical sur formulaire pré-établi

- permis de conduire ..... 45,00 \$ à 110,00 \$
- assurance-salaire ..... 55,00 \$ à 110,00 \$
- assurance-chômage ..... 30,00 \$
- indemnisation SAAQ ..... 55,00 \$ à 110,00 \$
- RRQ ..... 110,00 \$ à 220,00 \$
- autres formulaires ..... 15,00 \$ plus tarif horaire

Formulaire de médicaments d'exception ..... 25,00 \$

Photocopie

- première page ..... 5,00 \$
- pages supplémentaires ..... 0,50 \$/chac.

Consultation téléphonique ..... 20,00 \$

Renouvellement d'une ordonnance

sans visite médicale ..... 15,00 \$

Télécopie ..... 15,00 \$

Frais d'interurbain ..... 5,00 \$ + frais réels

Messagerie ..... 20,00 \$ plus coût réel

Rendez-vous non respecté ..... 25,00 \$

**2. Services médico-administratifs, requis par un patient ou par un tiers, incluant l'examen médical non assuré**

Résumé de dossier

- Rédaction d'un rapport par le médecin  
taux horaire
- Évaluation de l'aptitude à la conduite automobile ..... 105,00 \$ à 145,00 \$
- Colonie de vacances, club sportif, école, université ..... 85,00 \$
- Compagnie d'assurance (examen d'admissibilité) ..... 175,00 \$
- Pré-emploi et en cours d'emploi ..... 175,00 \$

**3. Service médical non assuré, incluant la consultation ou examen d'un patient non résident au Québec**

Honoraires d'examen..... 60,00 \$ à 200,00 \$

Intervention thérapeutique ou diagnostique non assurée (réparation de plaie, réduction, immobilisation) ..... 60,00 \$ à 230,00 \$

Prélèvement sanguin ..... 25,00 \$ à 50,00 \$

**4. Frais accessoires (Limités par article 1.1.4 du Préambule général)**

**Médicaments et matériel médical**

Xylocaïne pour anesthésie locale ..... 15,00 \$

Anesthésie locale ou autre médicament

pour une plaie de l'oeil ..... 10,00 \$

Médicament appliqué sur les plaies ..... 10,00 \$

Médicament injectables

(Gravol®, adrénaline, par exemple) ..... 15,00 \$

Médicament pour infiltration, par site

(Depo-Medrol®, par exemple) ..... 30,00 \$

Azote liquide, par site ..... 10,00 \$

Vaccin ..... selon coût

Stérilet ..... selon coût

Attelle d'immobilisation..... 30,00 \$

Bandage en huit ..... 30,00 \$

**5. Transport Frais de transport de spécimens**

biologiques ..... 15,00 \$

**6. Taux horaire pour**

activités médico-administratives ..... 220,00 \$

activités médico-légales ..... 275,00 \$

expertise..... 390,00 \$

(accord préalable requis)

Le patient qui estime que les sommes qui lui sont réclamées visent des services assurés au sens de la Loi sur l'assurance maladie peut, par écrit dans l'année suivant la date du paiement, en réclamer le remboursement à la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui remboursera alors le montant, lorsqu'elle est d'avis que sa facturation n'était pas permise, et récupérera ce montant du professionnel ou du tiers en cause

An English version is available on request

1er janvier 2010